

# MAIRIE DE SAINT-JORY

## DECISION

N°2025 - 19

Demande de subvention

Auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Pour la rénovation et réhabilitation de la bibliothèque municipale en RPE/LAEP

### **Le Maire de la Commune de Saint-Jory,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-145, en date du 12 décembre 2023, déléguant au Maire de Saint-Jory l'attribution suivante :

«26. De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, dans la limite des projets dont le coût n'excède pas 1.5 millions d'euros »

Considérant le projet de rénovation et réhabilitation de la bibliothèque municipale en RPE/LAEP

Considérant que le Conseil Départemental octroie des subventions pour ce type de projet dans le cadre du contrat de territoire 2025

Considérant que la commune de Saint-Jory répond aux critères.

Le budget prévisionnel pour cette opération s'élève à 96 837.62 € HT.

### DECIDE

**Art. 1** – de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire 2025 pour les travaux de rénovation et de réhabilitation de la bibliothèque municipale en RPE/LAEP d'un montant de 96 837.62€ HT.

Fait à Saint-Jory, le 29/04/2025

  
  
Le Maire,  
DENOUVION Victor

Publié le : 29/04/2025